

REVALORISATION DE L'ISS PTS ENTRE DÉCONTENANCEMENT ET PERPLEXITÉ

La DRHFS dispose d'une enveloppe budgétaire qui avait été **validée** avant la dissolution de l'Assemblée, et qui, **semble-t-il**, était depuis bloquée par les gouvernements successifs...

Cette enveloppe **restreinte** avait été définie dans le contexte d'une évolution à venir du régime statutaire ET indemnitaire de la filière scientifique.

ÉTAT DES LIEUX :

- Des règles statutaires obsolètes
- Des perspectives de carrière qui se fissurent,
- Des managers dont la place s'effrite,
- Une reconnaissance acquise qui s'ébranle,
- Un moral qui s'effondre.

**SUR UN CHANTIER EN RUINE,
LE RISQUE DE CHUTE EST GRAND !**

La DRHFS reste donc prisonnière du gel budgétaire et de l'instabilité politique, ce qui empêche la réforme statutaire,

SEULE MESURE COHÉRENTE DU PROTOCOLE 2022 POUR LA POLICE SCIENTIFIQUE

Avec des moyens limités, elle ne peut donc nous proposer aujourd'hui qu'une augmentation symbolique de l'ISS PTS forfaitaire, de 10 à 30 € selon les grades...

Si cette attribution, en soi, ne freine, ni ne contraint, les orientations de réforme que nous défendons, la filière n'a plus la patience d'attendre.

NOTRE MINISTRE DOIT NOUS RECEVOIR, MAIS SURTOUT S'ENGAGER !

LE SNIPAT RÉCLAME DEPUIS TOUJOURS DES ACTIONS AMBITIEUSES POUR LA FILIÈRE SCIENTIFIQUE !